

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

**AVIS PUBLIC — SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon,

QUE les conseils se tiendront à huis clos selon le décret [l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021](#) s'appliquent donc.

Que le public ne soit pas admis mais que les citoyens sont invités à poser leurs questions avant la séance soit par courriel à [dg@st-cleophas.qc.ca](mailto:dg@st-cleophas.qc.ca), par téléphone en laissant le message sur la boîte vocal de la municipalité au 450-889-5683 poste 6600

Ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille-vingt-deux.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Francine Rainville, secrétaire trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 16 h30 le 3 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 03<sup>ième</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille-vingt-deux.



---

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire trésorière